

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal.
Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

Le mot du maire

Au plan national, l'année 2018 s'est achevée dans la confusion et l'incompréhension. Notre pays, plus exactement le Gouvernement Français, est confronté à une grosse vague de contestations nommée « Gilets jaunes ».

Légitime pour certains, illégitime pour d'autres, ce mouvement existe et il sera difficile à apaiser tant les revendications sont diverses.

Par contre, aucune raison ne cautionne les actes de vandalisme commis par une minorité des manifestants. Il est aussi très regrettable qu'une majorité de partis politiques n'étant pas au pouvoir et certains médias alimentent la contestation et en exagèrent l'ampleur, au lieu de faire front commun avec nos dirigeants afin de trouver les solutions justes et durables qui favoriseraient l'issue de cette crise.

A Montigné-lès-Rairies, l'année 2018 ne nous a pas épargné.

Au mois de février Cédric, l'employé municipal, se blessait gravement à une jambe. Nous attendons impatiemment son retour.

Ensuite le tracteur tondeuse rendait l'âme et enfin, à son tour, le tracteur tombait en panne. Le coût de la réparation équivalant son prix d'achat, le Conseil Municipal a donc opté pour l'achat d'un nouveau.

Bien entendu, dans un souci d'équilibre budgétaire, nous devons faire des économies ailleurs et certainement repousser une nouvelle fois l'effacement des réseaux.

Souhaitons que l'année 2019 nous apporte sérénité, bonheur et santé. Je vous invite à venir la fêter vendredi 18 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Bonne et heureuse année à tous.

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER

Déchets ménagers, le casse-tête

Trop de déchets ?



Message du Sictom : il est **strictement interdit de déposer des ordures ménagères en déchèterie.**

Par ailleurs, depuis quelques temps, il a été constaté des dépôts sauvages de déchets ménagers sur la commune.

Petit rappel : jeter ou abandonner des déchets sur la voie publique fait l'objet d'une amende pénale.

Alors, que faire en cas de surproduction exceptionnelle de déchets ?

5 bacs d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les déchets recyclables sont installés : Châteauneuf, Seiches, Tiercé, Loire Authion et **Durtal** (intersection rue des Petits Champs/rue des Glycines).

Ces 5 points sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en complément de la collecte en porte à porte tous les 15 jours pour les usagers ayant un surplus temporaire de déchets ou un besoin exceptionnel.

Chaque point est équipé de 2 bacs : un bac jaune pour les emballages recyclables en vrac et tous les papiers et un bac gris pour les ordures ménagères résiduelles.

Le bac pour les ordures ménagères est équipé d'un tambour à contrôle d'accès d'un volume utile de 60 litres. Il est accessible à tous les usagers particuliers du territoire grâce à la carte du service déchets. Chaque ouverture du tambour de 60 litres sera facturé 2 € en prestation annexe sur votre prochaine facture semestrielle. En revanche, le bac jaune est libre d'accès.

Le tri : plus facile et plus efficace depuis le 1er janvier 2019

Tous les emballages pourront désormais être triés dans le bac jaune, qu'ils soient en métal, en papier, en carton ou en plastique. Exemples : bouteilles, flacons et bidons de lessive mais aussi pots (yaourt, crème fraîche, fromage blanc), boîtes de poudre chocolatée, barquettes en polystyrène ou en plastique (beurre, glace, viande), suremballages, sacs, sachets et films plastique comme la cellophane mais également tout les emballages de produits alimentaires et non-alimentaires comme les tubes de dentifrice, les pots de crème cosmétique, le papier bulle, les blisters, les plastiques qui emballent des vis, des stylos ou des tubes de colle, entre autres.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



TOUS LES PAPIERS,
CARTONS D'EMBALLAGE
ET BRIQUES ALIMENTAIRES



LES BOUTEILLES, FLACONS,
BIDONS, FILMS,
SACS ET SACHETS
EN PLASTIQUE



LES EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

CONSEILS PRATIQUES :

Déposez vos emballages en vrac dans le conteneur jaune (pas dans un sac). Vous pouvez aplatir vos bouteilles et briques alimentaires pour gagner de la place. Inutile de laver vos emballages, il suffit seulement de bien les vider, sans les imbriquer.

+ NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE
(POTS, BARQUETTES ...)

Le marché de Noël samedi 24 novembre

Le marché de Noël, organisé par le comité d'animation de Montigné, a de nouveau remporté un vif succès. Plus de 40 exposants étaient présents. Les promeneurs ont pu profiter des nombreux étals pour trouver des idées de cadeaux à faire à leurs proches. Ils ont eu également l'occasion d'admirer la traditionnelle crèche de Noël exposée dans l'église et les superbes décorations fabriquées par nos « dames ». La chorale des enfants, un manège, une tombola et la présence du père Noël ont participé à cette animation. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur investissement.



Le repas des aînés dimanche 2 décembre

Le repas des aînés, organisé par le centre communal d'action sociale (CCAS) s'est déroulé dans une ambiance décontractée et festive pour la cinquantaine de participants.

L'animation musicale, proposé par Bruno BLONDEL a été très appréciée.

Le repas a été assuré par le restaurant « le Cheval Blanc » aux Rairies.



Le spectacle de Noël samedi 22 décembre



Plus de 60 personnes ont assisté au spectacle de Noël offert par la municipalité.

Le clown Totoche a fait rire de bon cœur tous les enfants avec ses tours de magie et ses pitreries.

Une distribution de ballons sculptés, de friandises et un verre de l'amitié ont clôturé la soirée.

Le saviez-vous ?

LA TABACULTURE (suite)

LE TRACTEUR ENJAMBEUR

Petite fierté locale, Monsieur Riedinger, producteur Ignemontain, a été le premier producteur du Maine et Loire à posséder un tracteur « enjambeur ».

Le saviez-vous ?

Un enjambeur est un tracteur agricole à trois ou quatre roues arrières permettant le travail de cultures hautes, notamment pour la viticulture ou la tabaculture.

Il permettait « d'enjamber » les rangs de cultures et donc de se déplacer dans un champ sans endommager les plants. Le système a été inventé par Jean Buche, en Bourgogne, après la deuxième guerre mondiale. L'idée étant que : « pourquoi un tracteur ne **pousserait-il** pas les charrues au lieu de les **tirer** ? ».



En 1976, épuisé de ramasser les feuilles avec des toiles de jute que les cueilleurs portaient ou tiraient d'août à octobre, Monsieur Riedinger (père) demande à Dominique (fils) de se lancer dans l'aventure de construire son enjambeur.

Ayant appris que les alsaciens utilisaient déjà ce procédé, Dominique part pour l'Alsace afin de voir et reproduire le système. Il se lancera dans la fabrication avec Monsieur Jacky Morin.

N'ayant pas de plans de construction ni de photos, plusieurs aller-retours et essais seront nécessaires pour que la réalisation de cet « automoteur à boîte de vitesse » soit optimale.



assise en bas de l'enjambeur, une personne était au-dessus pour récupérer les paquets de feuilles. Les sièges se levaient en fonction de la hauteur des feuilles à ramasser. L'enjambeur avançait tout seul, dirigé par deux guides qui frottaient les pieds de tabac.

Ce procédé étant révolutionnaire, des cars entiers se sont déplacés chez monsieur Riedinger pour que les producteurs locaux viennent à leur tour voir ce nouvel engin.

L'engin mécanique étant réalisé, ce fut une révolution dans le quotidien de Dominique, puisque l'enjambeur permettait dorénavant déjà de ramasser 6 rangs en même temps et surtout ne plus porter les feuilles.

En effet trois cueilleurs étaient

A noter sur vos agendas *à Montigné-lès-Rairies*

Vendredi 18 janvier 2019 à 18h30

Vœux du maire à la salle des fêtes

Conseil municipal « jeunes »

Bonjour, je m'appelle Cora, j'ai 14 ans et je suis scolarisée au collège « Les Roches » à Durtal.

Avec ma sœur Emma ROZAT, âgée de 12 ans, nous souhaiterions qu'un conseil municipal des jeunes soit créé à Montigné.

Le maire et moi-même proposons à tous les enfants et adolescents intéressés de participer à ce conseil des jeunes et de venir s'inscrire à la Mairie.

Venez nombreux. Merci

Abattage de bois

Au niveau du lieu-dit « chemin du pont » se trouve un talus appartenant à la commune.

Ce talus, difficile d'accès, a besoin d'être « nettoyé ».

Il est proposé de donner le bois à la personne qui effectuera ce travail.

Les volontaires sont priés de se faire connaître à la mairie avant le 31 janvier 2019.

Rappel horaires

Mairie

Lundi : 9h00-12h00 – 14h00-17h30

Mercredi : 9h00-12h00

Vendredi : 9h00-12h30

Samedi sur rendez-vous

Bibliothèque

Mardi 17h00 - 18h30

Fermeture pendant les vacances scolaires

Déchèterie Durtal

lundi, samedi : 9h-12h et 14h-18h
mardi au vendredi : 14h-18h